

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université de Toulon

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1 et L.711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2024 accréditant l'Université de Toulon en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu la délibération CA-2020-39 relative à l'approbation de la création de la commission permanente relative à la mise en œuvre du projet NCU MisTraL, ensemble la délibération CA-2025-88 relative à la modification de ladite commission ;

Vu la délibération CA-2023-15 relative à l'élection du président de l'université ;

Vu la délibération CFVU-2023-22 relative à l'élection du vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Constatant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la CFVU est présente ou représentée à l'ouverture de l'examen du point ;

Entendu l'exposé de monsieur Adouane Karim, vice-président délégué à l'innovation pédagogique et au numérique ;

Considérant que :

- Le projet NCU MisTraL (Mission de Transformation des Licences) a pour ambition de propulser les formations de licence générale dans une dynamique nouvelle en résonance avec les attentes formulées par les étudiants, entre autres, une professionnalisation accrue, des pratiques pédagogiques nouvelles et des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent afin qu'ils soient en situation de réussite ;
- L'un des axes du projet NCU MisTraL vise à « Transformer nos pratiques » notamment en accompagnant les équipes pédagogiques dans la mise en place de pédagogies actives intégrant l'usage du numérique pour atteindre 50% d'enseignements hybrides ;
- La présente note de cadrage vise à donner aux composantes et aux directions administratives de site, les règles communes relatives à la mise en œuvre pédagogique des enseignements hybrides à l'Université de Toulon ;

Après en avoir délibéré par 19 voix pour et 1 abstention, sur 20 membres présents et représentés.

APPROUVE**Article 1 : Cadrage « hybridation des enseignements »**

Le cadrage « hybridation des enseignements » est approuvé par la CFVU, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à La Garde,



Pour le Président et par délégation

Signé par : Arnaud FAUPIN Vice-président CFVU

Date : 15/04/2026

Qualité : Vice-président CFVU Arnaud FAUPIN

Classée au registre des actes
sous la référence **CFVU-2026-009**
Publiée sur le site Intranet de
l'UTLN et transmise au Recteur
Chancelier des universités

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

17 membres sont présents (10) ou représentés (7) à l'ouverture du point

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)			Représenté par
BARBAROUX Jean-Marie	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	R	RUFFIER-MERAY Jahiel
BEN BAHRI Rayan (T) CLERC Ferréol (S)	Collège des usagers (LSHS)	R	FRANCOIS DIT HARDI Charlotte
BOUTIN Éric	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
GHOUL SAMSON Jacques	Collège B : Autre enseignements	P	
GIANNONI Tristan (T) GOSSELIN Marc (S)	Collège des personnalités extérieures Lycée Dumont d'Urville	A	
GIRAUDET Pascale	Collège B : Autres enseignants	P	
GOUIRAND Olivier	Collège B : Autres enseignants	P	
FRANCOIS DIT HARDI Charlotte (T) MIRINDI Ndayi Raoul (S)	Collège des usagers (DEG)	P	
MATHIEU-DELHAL Kelvin (T) PEZZATINI Cécile (S)	Collège des usagers (ST)	P	
GRECH Gavroche (T) DA SILVA PERRIN Emma (S)	Collège des usagers (ST)	A	
GUILLAUME Bénédicte	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
HOLLET-HAUDEBERT Sandrine	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
HURTHAULT Steven (T) MERLEN Virginie (S)	Collège des usagers (DEG)	A	
JAZIRI Yousra (T) GRIMONT Jérémy (S)	Collège des usagers (ST)	R	FRANCOIS DIT-HARDI Charlotte
LANTOINE ROMANES Sabine	Collège B : Collège des personnels	P	
LEROUX Xavier	Président de l'université	A	
MAUMET Catherine	Collège des personnels	R	LANTOINE ROMANES Sabine
MONTAGU Sabine (T) VALLON Marie Sophie (S)	Collège des personnalités extérieures Asso, emploi des cadres	A	
MORAUX Titouan (T) MONET Aurore (S)	Collège des usagers	R	MATHIEU-DELHAL Kelvin
PAYAN Guillaume	Collège A: Professeurs et personnels assimilés	P	
PERRIER Emma (T) MOREIRA Inès (S)	Collège des usagers	P	
RIOTTE Marie-Françoise	Collège des personnels	R	LANTOINE ROMANES Sabine
LATEF Samar (S)	Collège des usagers	P	
ROUGIER Nicolas	Collège des personnalités extérieures Désignée à titre personnel	A	
RUFFIER-MERAY Jahiel	Collège B: Autres enseignants	P	
SAÏSSI Olivier	Collège B: Autres enseignants	A	
TURAN Veda (T) ILIOT Nicolas (S)	Collège des usagers	R	PERRIER Emma
VANINI Carla (T) REVEST Lisa (S)	Collège des usagers	R	MATHIEU-DELHAL Kelvin
VERON Pascal	Collège B: Autres enseignants	R	GHOUL SAMSON Jacques
ZAKARDJIAN Bruno	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
Siège vacant	Collège des personnalités extérieures TPM		

Assistent sur invitation (non élus au CFVU)

PITTILONI Franck	A
BEN-MESSAHEL Salhia, UFR LLSH – Directrice	P
BONFILS Phillipe UFR ingémédia – Directeur	A
BORNAND Alice, DAOR - Directrice adjointe	A
BOUBERTEKH Fathie, Directeur général des services	A
OUDOT Pascal, UFR Faculté de Droit – Directrice	A
BRUSORIO- AILLAUD Marjorie, VP déléguée à la vie étudiante	A
CHAILAN Jean-François, Ecole d'ingénieur SeaTech – Directeur	P
CIAMPI Cécile, DEVE – Directrice	P
GAILLARD DE VILLAIN Laurence, DFPA – Directrice	A
GILLES Philipe, UFR Sciences économiques et de gestion – Directeur	A
JONCOUR Blandine, Directrice générale des services adjointe	P
KOCOGLU Yusuf, VP CA	P
MARTINEZ Ludivine, DPVRH – Responsable	A
MÜLLER Brigitte, VP RI	A
RIPERT Marc, IUT- Directeur	P
SUDAN Pascale, Responsable SEE	A
TURQUAT Christian, UFR Sciences et techniques -Directeur	P
VERCRUYSEN Fabrice, UFR STAPS - Directeur	P

NOTE DE CADRAGE

Hybridation des enseignements à
l'Université de Toulon

Table des matières

Introduction.....	2
Contexte : le projet NCU MisTraL	2
Pourquoi intégrer l'enseignement hybride à l'UTLN ?	2
Partie I. Définition	3
Partie II. Lexique	3
I. Les modalités.....	4
II. Les temporalités	4
III. Quelques distinctions	4
Partie III. Les niveaux d'hybridation à l'UTLN	4
Partie IV. Mise en œuvre.....	6
I. Hybrider un enseignement selon son statut	6
II. Procédure d'une demande d'hybridation d'un enseignement.....	6
III. Les maquettes	7
IV. L'emploi du temps	8
V. Rémunération des enseignants.....	8
VI. Les Appels à Projets Pédagogies Innovantes (APPI).....	8
Partie V. Points d'attention	9
I. La charge de travail des étudiants.....	9
II. Les primo-entrants à l'Université	9
III. Les outils numériques pour la pédagogie.....	9
Partie VI. Perspective d'évolution du cadrage	9

Introduction

Face au déploiement des dispositifs de formation hybrides et à l'évolution des pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur, l'Université de Toulon (UTLN) est amenée à repenser ses modalités d'enseignement. L'objectif est de répondre aux attentes des enseignants et des étudiants en matière de flexibilité, d'accessibilité et d'individualisation des parcours de formation.

Dans cette perspective, l'Université s'engage dans une démarche progressive de transformation pédagogique de son offre de formation à travers le déploiement de dispositifs de formation hybrides. La présente note de cadrage vise à donner aux composantes et aux directions administratives de site, les règles communes relatives à la mise en œuvre pédagogique des enseignements hybrides à l'Université de Toulon¹.

Contexte : le projet NCU MisTraL

Le projet NCU MisTraL (Mission de Transformation des Licences) a pour ambition de propulser les formations de licence générale dans une dynamique nouvelle en résonance avec les attentes formulées par les étudiants, entre autres, une professionnalisation accrue, des pratiques pédagogiques nouvelles et des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent afin qu'ils soient en situation de réussite.

L'un des axes du projet NCU MisTraL vise à « Transformer nos pratiques ». Pour ce faire, l'Université de Toulon accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en place de pédagogies actives intégrant l'usage du numérique pour atteindre 50% d'enseignements hybrides.

Pourquoi intégrer l'enseignement hybride à l'UTLN ?

L'intégration de l'hybridation comme modalité de formation offre des opportunités d'enrichissement des formations. En redéfinissant les rapports au temps et à l'espace dans une formation, ce dispositif permet de valoriser le présentiel lorsqu'il est combiné au distanciel. Les dispositifs de formation hybrides supposent un accès considérable à une grande diversité de ressources, de lieux (en salle de classe ou en ligne), de moments (avec des deadlines ou de façon libre) et de formes (seul, à deux, en groupe...).

Pour l'Université de Toulon, l'intégration progressive de l'enseignement hybride permet d'encourager la transformation pédagogique auprès des enseignants et de renforcer l'attractivité de l'établissement. De ce fait, en s'inscrivant dans une démarche évolutive, elle vise à soutenir les équipes dans l'expérimentation et l'appropriation de nouveaux formats d'enseignements. Il s'agit de valoriser les initiatives existantes tout en créant les conditions d'un développement structuré, équitable et pérenne.

Du point de vue des enseignants, l'hybridation permet de diversifier les méthodes pédagogiques tout en optimisant et en renforçant les interactions avec les étudiants en présentiel. Elle facilite également la création et l'exploitation de ressources pédagogiques variées. En ce sens, l'hybridation engage un changement dans l'approche pédagogique des enseignants, au-delà d'une simple modernisation des supports existants.

Au sujet des apprenants, l'hybridation offre un rythme individualisé, facilitant la conciliation entre les études et les contraintes personnelles ou engagements professionnels : rythmes d'alternance, mobilité étudiante, reprise d'études, inclusion des publics empêchés, sportifs de haut niveau... L'hybridation encourage l'autonomie et l'implication des apprenants dans le processus d'apprentissage à travers des modalités variées.

¹ La présente note de cadrage ne répond pas aux situations exceptionnelles (événement climatique, longue maladie, situation d'handicap, ect.). Se référer à la Direction du Pilotage et de la Valorisation des Ressources Humaines (DPVRH) pour toutes demandes à ce sujet.

Partie I. Définition

Nous proposons une première définition de l'hybridation à travers celle de Charlier et al. (2006)² : « Un dispositif hybride combine de façon articulée des temps de formation en présence et à distance, synchrone et asynchrone, en mobilisant des technologies numériques pour soutenir les apprentissages. ».

Ainsi, l'hybridation est une articulation entre le présentiel et le distanciel, s'intégrant dans une scénarisation pédagogique, afin d'organiser les séances d'enseignement selon différentes modalités (présentiel, distanciel synchrone et/ou asynchrone) et étapes clés (objectifs pédagogiques, activités, évaluations, etc.).

A partir de cette définition, nous établissons certaines limites qui clarifient ce qui relève, ou non, de l'hybridation à l'Université de Toulon.

En effet, un enseignement hybride repose sur :

- Une inscription claire dans la maquette de formation, précisant les modalités d'organisation, notamment temporelles, de l'enseignement.
- Une volonté de renforcer l'engagement et l'autonomie des apprenants, tout en favorisant la personnalisation et la flexibilisation des parcours de formation.
- Une prise en compte de l'accessibilité de manière transversale : incluant les aspects numériques, matériels et humains. Ce principe doit s'appliquer dès la phase de conception des parcours d'enseignement hybrides.
- La prise en considération de la charge de travail, tant pour les étudiants que pour les enseignants.

Au contraire, un enseignement hybride ne peut être défini par :

- La simple mise à disposition en ligne des supports d'enseignement (diaporamas, PDF, vidéos non contextualisées...) sans accompagnement et suivi pédagogique par l'enseignant.
- Une duplication, à distance, d'un enseignement habituellement dispensé en présentiel.
- L'ajout de charge de travail des étudiants sans cadre clair, suivi régulier ou soutien méthodologique.
- Une première mise en œuvre isolée, sans concertation ni accompagnement avec les équipes pédagogiques.
- Une réponse ponctuelle ou une organisation motivée uniquement par des contraintes de gestion ou d'emploi du temps personnel sans fondement pédagogique.

Partie II. Lexique

Aborder la notion d'hybridation nécessite une clarification du vocabulaire qui lui est associé. Afin d'éviter toute ambiguïté et de garantir la compréhension du sujet par chacun, nous allons définir les modalités et les temporalités liées à ce sujet³.

² Charlier, B., Deschryver, N., & Pereya, D. (2006). Apprendre en présence et à distance. Une définition des dispositifs hybrides. *Distances et Savoirs*, 4(4), 469-496. <https://doi.org/10.3166/ds.4.469-496>

³ A partir de : Doucey, B., & Goï, C. (2023). Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique. Dans *Presses universitaires François-Rabelais* (Presses universitaires François-Rabelais). <https://pufr-editions.fr/produit/vocabulaire-de-ingenierie-pedagogique/>

I. Les modalités

L'hybridation comprend une phase d'enseignement en classe et une phase d'enseignement à distance :

- Le **présentiel** est une manière de fonctionner en situation réelle, dans un lieu physique où se trouvent réunis au même moment (de façon synchrone) les différents acteurs d'une activité (étudiant, enseignant, animateurs, professionnels...).
- Par définition, le terme « **distanciel** » désigne ce qui est fait à distance. A la différence du présentiel, le distanciel ne nécessite pas une présence commune de tous les acteurs dans un même lieu et un même espace-temps.

II. Les temporalités

Le distanciel peut être mis en œuvre de manière simultanée (synchrone) ou de manière différée (asynchrone), entre les étudiants et l'enseignant :

- Le terme **synchrone** marque l'idée de réunion et de temps. Dans le champ de l'enseignement et de la formation, il s'agit donc d'un évènement qui se produit de manière simultanée pour l'ensemble des acteurs.
- La définition du terme « synchrone » doit être complétée par celui d'**asynchrone** étant entendu comme une modalité d'échange d'informations qui se fait en différé : mail, forum, podcast, cours filmé et retransmis, etc. Les activités asynchrones se déroulent dans des temporalités différentes.

III. Quelques distinctions

Nous distinguons de l'hybridation, les notions suivantes :

- **L'enseignement à distance (EAD)** : système de formation qui permet à un apprenant d'apprendre ou de se former, sans avoir à se rendre dans un espace dédié, et sans la présence physique de son enseignant ou formateur. Exemple : la mise en œuvre d'un *Massive Open Online Course* (MOOC).
- **La comodalité** : modèle d'enseignement dans lequel un même cours est accessible en présentiel et en ligne (en direct ou en différé), laissant aux étudiants le choix du mode de suivi à chaque séance.

Partie III. Les niveaux d'hybridation à l'UTLN

La définition de différents niveaux nous permet d'établir des intervalles à partir desquels un enseignement est considéré comme hybride. En effet, l'hybridation à l'UTLN est divisée en 4 niveaux : le présentiel enrichi, allégé, réduit et inexistant. Ces niveaux, inspirés de la typologie COMPETICE, reposent sur la part que représente le distanciel dans le parcours d'enseignement.

1) Le présentiel enrichi (1% à 30% de distanciel)

Dans ce premier niveau, la formation se déroule en présentiel et est complétée par des ressources à distance. L'enseignant utilise des ressources numériques pour obtenir un meilleur engagement des apprenants lors du présentiel. Ce niveau inclut, par exemple, l'utilisation d'un diaporama comme support de présentation en classe et la mise à disposition de ressources complémentaires en ligne (quiz, évaluation diagnostique, évaluation formative...). Le seuil établi dans ce niveau est compris entre 1% et 30% de distanciel. Exemple de mise en application : sur 20 séances d'enseignements, si 10% se déroulent à distance (soit 2 séances), on parle alors de présentiel enrichi.

2) Le présentiel allégé (31% à 60% de distanciel)

Dans ce second niveau, la formation se déroule principalement en présentiel. L'enseignant peut alterner entre enseignement en présentiel et travail à distance. Le modèle de la classe inversée peut être inclus dans ce niveau. L'enseignant mobilise le présentiel pour appliquer et approfondir les notions découvertes en amont et à distance par les étudiants. Le seuil établi dans ce niveau est compris entre 31% et 60% de distanciel. Exemple de mise en application : sur 20 séances d'enseignements, si 40% se déroulent à distance (soit 8 séances), on parle alors de présentiel allégé.

3) Le présentiel réduit (61% à 99% de distanciel)

Dans ce troisième niveau, la formation se déroule principalement à distance. L'enseignant mobilise le distanciel pour des travaux collaboratifs, du tutorat à distance ou de l'autoformation. Le distanciel, à travers des temps synchrones et/ou asynchrones, permet d'insister sur des points essentiels et bloquants en présentiel. Le seuil établi dans ce niveau est compris entre 61% et 99% de distanciel. Exemple de mise en application : sur 20 séances d'enseignements, si 80% se déroulent à distance (soit 16 séances), on parle alors de présentiel réduit.

4) Le présentiel inexistant (100% de distanciel)

Dans ce quatrième niveau, la formation se déroule totalement à distance. L'enseignant met en place des activités à distance synchrone et/ou asynchrone. Par exemple, un enseignement entièrement à distance mobilisant des classes virtuelles, des activités en autonomies et des évaluations sommatives peuvent être incluses dans ce niveau. Le seuil établi est de 100 %. Exemple de mise en application : sur 20 séances d'enseignements, si 100% se déroulent à distance (soit 20 séances), on parle alors de présentiel inexistant.

Toutefois, nous privilégions une approche graduelle, en évitant de recourir d'emblée au présentiel inexistant. Il semble essentiel d'inscrire cette évolution dans une dynamique réfléchie et maîtrisée, en tenant compte du contexte actuel et des besoins des enseignants mais également des étudiants.

Tableau 1 - Les 4 niveaux d'hybridation

PRÉSENTIEL ENRICHİ	PRÉSENTIEL ALLÉGÉ	PRÉSENTIEL RÉDUİT	PRÉSENTIEL INEXISTANT
Utilisation d'outils numériques en présentiel. Ressources accessibles en amont et/ou en aval du cours.	Formation principalement en présentiel. Alternance entre présentiel et travail à distance.	Formation principalement à distance. Permet d'insister sur des points essentiels et bloquants en présentiel.	La formation est exclusivement à distance.
Quiz interactifs, diaporama...	Travaux collaboratifs, autoformation, quiz, classe inversée...	Tutorat à distance : expliquer, orienter, évaluer...	Activités synchrones et/ou asynchrones



Part du distanciel (%)

Partie IV. Mise en œuvre

I. Hybrider un enseignement selon son statut

Pour les enseignants et enseignants-chercheurs permanents

Les enseignants permanents devront effectuer au minimum 1/3 de leur service statutaire en présentiel. Par conséquent, ils peuvent effectuer les 2/3 de leur service restant en distanciel.

Pour les socio-professionnels vacataires

Les enseignants vacataires qui souhaitent hybrider un enseignement sont tenus de le faire en collaboration avec un enseignant permanent. La constitution d'un binôme avec un enseignant permanent vise à garantir un suivi pérenne et structuré du dispositif au sein de la composante concernée.

II. Procédure d'une demande d'hybridation d'un enseignement

Lors d'une première mise en œuvre, toute demande de modification d'enseignement incluant de l'hybridation doit être réalisée en association avec les équipes du pôle Usages Numériques (UN) de la DSIUN.

Cela facilitera la prise de contact avec les enseignants lorsque des besoins d'accompagnements seront identifiés, notamment en ingénierie pédagogique.

Cette collaboration permet également d'assurer le suivi et le développement de l'hybridation au sein de l'établissement.

Pour déposer une demande d'hybridation d'un enseignement, les enseignants suivront les étapes suivantes⁴ :

1. Passage en guichet unique

Les enseignants se saisissent de cette note de cadrage et remplissent le questionnaire de demande d'hybridation via Moodle, afin de préciser leur projet.

Ils seront contactés par les ingénieurs pédagogiques pour convenir d'une réunion de travail.

2. Réunion de travail : précision du dossier et préconisation

La réunion de travail permet de finaliser le dossier et de connaître la faisabilité du projet d'hybridation.

Lors de cette réunion, les ingénieurs pédagogiques préconisent un format d'accompagnement : via le suivi d'un Appel à Projets Pédagogie Innovante (APPI) ou en autonomie avec suivi ponctuel.

3. Validation auprès de la direction de la composante

Les enseignants valident leur intention d'hybridation auprès de la direction de la composante.

Dans le cas où ils auraient été dirigés vers un accompagnement par dépôt de dossier APPI, ils font part de leur participation à la prochaine campagne au responsable pédagogique du diplôme.

4. Mise en œuvre de l'hybridation du cours

Selon le type d'accompagnement préconisé par les ingénieurs pédagogiques, les enseignants seront accompagnés.

– Dans le cadre d'un APPI

⁴ Un schéma récapitulatif des étapes d'une demande d'hybridation d'un enseignement est disponible en Annexe 1.

Les enseignants suivent le déroulement d'un Appel à Projets Pédagogie Innovante en étant accompagnés par les ingénieurs pédagogiques sur les aspects pédagogiques et techniques du projet d'hybridation (cf. [Les Appels à Projets Pédagogies Innovantes \(APPI\)](#)). Les ingénieurs pédagogiques ayant suivi la transformation informent le responsable pédagogique du diplôme et le directeur de composante lors de la finalisation du cours hybridé. Ils transmettent un questionnaire concernant l'accompagnement proposé dans un objectif d'amélioration des différents dispositifs proposés par l'Université.

Lors de la finalisation du cours hybride, les enseignants informent la DAS des changements induits par cette transformation. Ils ajoutent le pôle UN (dsiun-tice@univ-tln.fr) en copie des échanges afin d'assurer un suivi par les ingénieurs pédagogiques.

- **En autonomie avec suivi ponctuel**

Les enseignants se saisissent du cahier des charges⁵ de la transformation d'enseignement en modalités hybrides. Les ingénieurs pédagogiques suivent la transformation de manière ponctuelle et procèdent à la validation de celle-ci au regard du dossier de demande, du cahier des charges et de la production finale. Un rapport de suivi peut également être proposé aux enseignants.

Lors de la finalisation du cours hybride, les enseignants informent la DAS des changements induits par cette transformation. Ils ajoutent le pôle UN (dsiun-tice@univ-tln.fr) en copie des échanges afin d'assurer un suivi par les ingénieurs pédagogiques.

5. Commission relative à la transformation pédagogique

La commission relative à la transformation pédagogique se réunit afin de labelliser les projets d'enseignements hybrides finalisés. (cf. Annexe 3 – Label Hybridation UTLN)

6. Déploiement du cours hybride

D'autre part, lorsque l'enseignement hybride est déployé, les enseignants effectuent une enquête auprès des étudiants dans un objectif d'amélioration du dispositif hybride. Pour cela, un questionnaire est disponible par défaut dans chaque espace de cours Moodle.

7. Conseil de perfectionnement

Toute transformation d'enseignement hybride sera présentée en conseil de perfectionnement pour assurer son suivi ainsi que le bon déroulement des projets à long terme au sein des composantes.

III. Les maquettes

La création d'un enseignement hybride n'entraîne aucune modification des heures maquettées.

Néanmoins, l'hybridation des enseignements doit être pensée par l'ensemble des équipes pédagogiques et non de manière isolée. Autrement dit, l'intégration des enseignements hybrides nécessite à minima une concertation entre l'enseignant et son responsable pédagogique du diplôme. En effet, une vision collective permettra d'assurer la cohérence et la lisibilité des enseignements. La gestion des enseignements hybrides doit également être pensée au niveau du diplôme afin de gérer collectivement les modalités pédagogiques.

⁵ Le cahier des charges est disponible dans le document du label Hybridation en Annexe 3

IV. L'emploi du temps

Les créneaux positionnés dans le logiciel d'emploi du temps HyperPlanning doivent refléter les heures en présentiel, ainsi que celles des évaluations à distance synchrones.

- Les enseignements à distance synchrones (classe virtuelle, tutorat synchrone...) seront inscrits dans l'emploi du temps via l'intitulé « Distanciel » comme nom de salle. Si l'enseignement délivré à distance est positionné sur un créneau récurrent, il est recommandé d'intégrer les liens de visioconférence directement dans la page Moodle du cours avec un calendrier auquel les étudiants peuvent se référer.
- Les enseignements à distance asynchrones (activités en autonomie, travaux de groupe...) doivent être portées à la connaissance des étudiants dans le syllabus de l'enseignement, lors des séances synchrones mais également via l'espace de cours Moodle et rappelées par mail si besoin.

L'organisation de l'emploi du temps doit être pensée de manière réaliste. Par conséquent, seront pris en compte les règles suivantes lors de leur création :

- Les enseignements hybrides ne doivent pas être superposés avec d'autres enseignements.
- L'alternance des activités en présentiel et en distanciel doit tenir compte des contraintes logistiques et des temps de déplacement des étudiants.

Les équipes pédagogiques devront prendre en compte ces indications de gestion d'emploi du temps lors de la conception des enseignements hybrides afin de limiter toute ambiguïté.

V. Rémunération des enseignants

Concernant la rémunération des heures à distance, nous établissons les règles suivantes :

- 1 heure HETD présentiel = 1 heure HETD distanciel. Autrement dit, les heures effectuées à distance seront rémunérées de la même manière que celles en présentiel.
- Une valorisation financière sous forme d'heures complémentaires ou s'appuyant sur le référentiel équivalent horaire (REH), peut être accordée dans le cadre des Appels à Projets Pédagogie Innovante (APPI). Elle permet de valoriser le travail engagé pour la conception pédagogique et le déploiement du dispositif. Elle est accordée la première année uniquement et est plafonnée à 30 HETD, répartie entre enseignants s'ils sont plusieurs membres à porter l'enseignement.

VI. Les Appels à Projets Pédagogies Innovantes (APPI)

Les enseignements ayant été identifiés comme nécessitant un accompagnement pédagogique particulier devront faire l'objet d'un dépôt de dossier lors d'une campagne d'APPI. Les 2 campagnes ont lieu d'un semestre à un autre : une première en janvier et une seconde en juillet. En effet, les enseignants pourront se saisir des APPI afin d'obtenir un accompagnement à la transformation pédagogique (aide à la rédaction du dossier de candidature, conseils pédagogiques et techniques, développement du projet...).

Ainsi, lorsqu'ils sont retenus, ces projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé par l'équipe projet d'appui pédagogique et de modalités de rémunération adaptées. Afin de conserver la qualité d'accompagnement, le nombre de projets accompagnés par l'équipe projet d'appui pédagogique sera limité, en fonction de la charge de travail des ingénieurs pédagogiques.

Enfin, lorsque les dossiers suivis sont terminés et ont été valorisés par la commission relative à la transformation pédagogique, les porteurs de projets n'ont plus besoin de les redéposer s'il n'y a pas de changement du contenu pédagogique et ce, durant l'accréditation de l'offre de formation.

Partie V. Points d'attention

I. La charge de travail des étudiants

Les dispositifs d'enseignement hybrides ne doivent pas entraîner une augmentation de la charge de travail des étudiants. Concernant les activités réalisées à distance, elles sont scénarisées et pensées dans une logique d'alignement pédagogique. En effet, elles doivent être intégrées dans la charge de travail prévue dans la maquette et ne constituent pas un simple ajout au temps d'enseignement en présentiel. Elles ne doivent pas être concentrées sur des courtes périodes, ce qui suppose une coordination entre enseignants.

II. Les primo-entrants à l'Université

Les primo-entrants à l'Université de Toulon doivent être privilégiés dans l'accueil sur site afin de faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur par exemple. En effet, les formations de première année devront maintenir un volume majoritaire d'enseignements en présentiel. Elles se situeront principalement dans le niveau du présentiel enrichi et du présentiel allégé (cf. Tableau 1 - Les 4 niveaux d'hybridation).

III. Les outils numériques pour la pédagogie

L'hybridation des enseignements suppose un degré d'autonomie de l'enseignant dans l'usage des outils techniques et de la disponibilité des équipements disponibles à l'université. Une liste d'outils numériques pour la pédagogie mobilisable en contexte d'hybridation est disponible en Annexe 3.

Enfin, pour permettre aux enseignants de s'approprier les méthodes et les outils, la DSIUN propose des formations et des tutoriels (disponibles sur dsiun.univ-tln.fr), webinaires, cafés pédagogiques... Pour les étudiants, les formations prendront la forme de modules sur les services numériques à la rentrée pour les étudiants de L1 et d'espaces de tests, d'une hotline et de tutoriels d'usage des outils sur leur site internet.

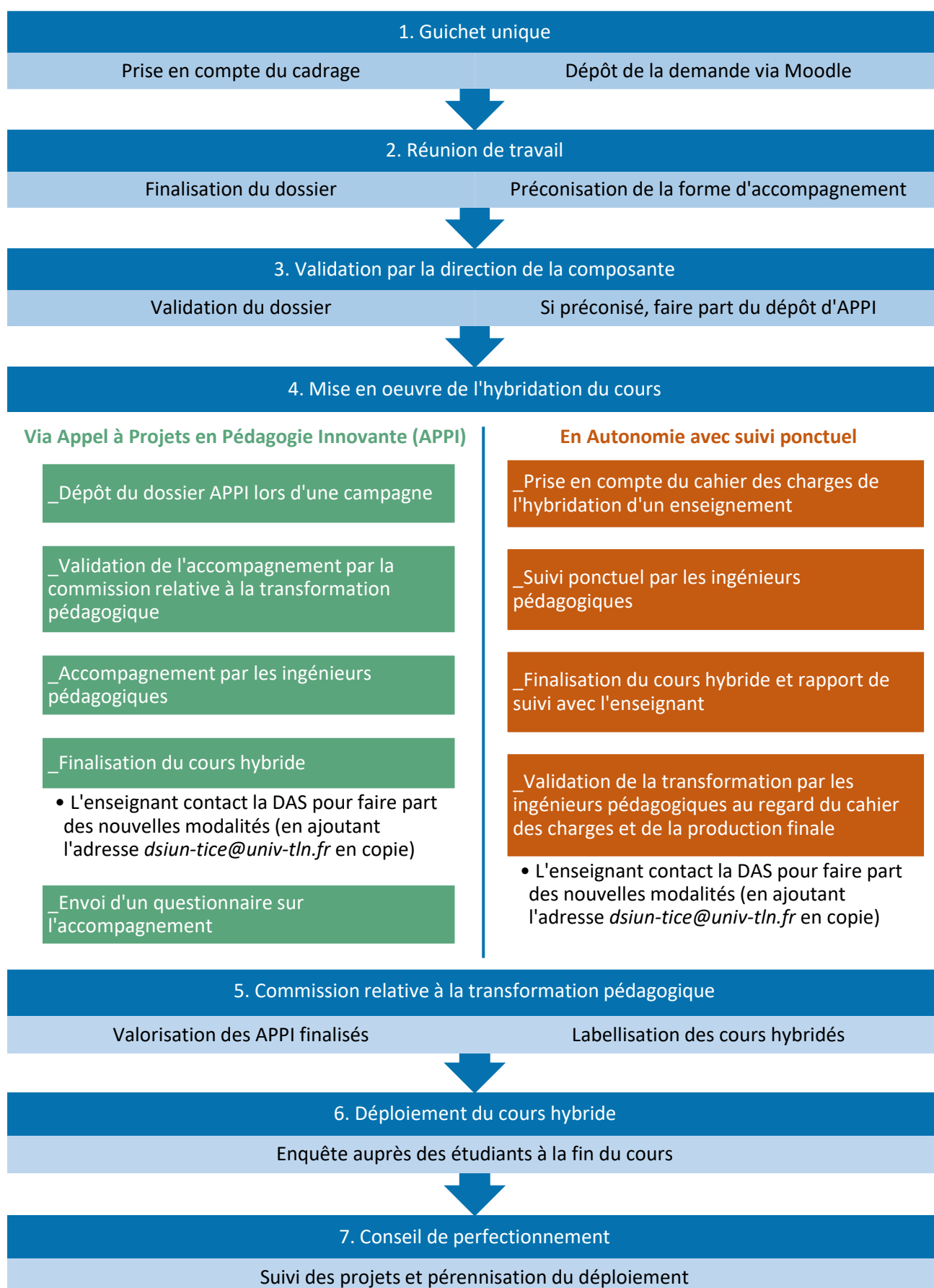
Partie VI. Perspective d'évolution du cadrage

L'évolution de l'hybridation des enseignements à l'UTLN permettra la création de parcours hybride dans un diplôme afin de proposer un aménagement des études à destination des publics empêchés. En effet, construire un parcours mobilisant les modalités du distanciel et du présentiel offre la possibilité aux étudiants faisant face à certaines contraintes personnelles, professionnelles ou de santé, de poursuivre leur formation dans des conditions adaptées. A ce titre, la création de ce parcours implique notamment la modification des maquettes. Une conception établie en collaboration avec les ingénieurs pédagogiques permettra un suivi et un accompagnement de cette transformation.

Annexes

Annexe 1 – Schéma récapitulatif d’une demande d’hybridation d’un enseignement	11
Annexe 2 - Cadrage des Appels à Projets Pédagogie Innovante (APPI)	12
Annexe 3 – Label Hybridation UTLN.....	14
Annexe 4 - Liste des outils numériques pour la pédagogie.....	17

Annexe 1 – Schéma récapitulatif d'une demande d'hybridation d'un enseignement



Annexe 2 - Cadrage des Appels à Projets Pédagogie Innovante (APPI)

DANS QUEL CONTEXTE ?

Afin de répondre à des enjeux de l'enseignement supérieur, de prendre en compte la diversification de nos étudiants, l'évolution de leurs attentes et le nouveau rapport au savoir induit par l'évolution du numérique, l'université de Toulon lance un appel à projets Pédagogie innovante (APPI). Il s'agit d'encourager la transformation des pratiques pédagogiques, en proposant un accompagnement et une valorisation de l'engagement pédagogique en faveur de projets visant l'engagement et la réussite étudiante.

POUR QUOI OU QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

- En pédagogie innovante
- En projet SAE

POUR QUI ?

Les enseignants-chercheurs et les enseignants permanents en poste à l'Université de Toulon, seul ou en équipe, ainsi que les vacataires (sous réserve de ne pas dépasser le volume annuel d'heures complémentaires) qui souhaitent faire évoluer ou transformer leurs modalités d'enseignement.

QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif de cette action est de promouvoir la transformation pédagogique dans l'ensemble des formations (BUT, licence, Licence Professionnelle, master,...) au sein de notre université. Il s'agit de proposer aux étudiants des modules d'apprentissages innovants, susceptibles de les motiver et de les accompagner vers la réussite.

La transformation porte sur les enseignements intégrés dans les maquettes des diplômes, sans distinction CM, TD ou TP.

COMMENT SERAIS-JE ACCOMPAGNÉ ?

Vous bénéficierez d'un accompagnement et de conseils par une équipe composée d'ingénieurs pédagogiques de la DSIUN et de la DEVE tout à long de la période envisagée et en mettant en place une planification et un suivi régulier.

L'équipe projet sera là pour vous assister :

- Au montage de votre dossier : une réunion sera proposée pour vous aider à monter votre projet afin qu'il réponde au mieux aux critères d'acceptation.
- A la conception et la réalisation de votre projet : l'équipe projet sera là pour vous assister à scénariser vos enseignements, les adapter via des médias enrichis si nécessaire, vous aider à bâtir des modalités d'évaluation adaptées, etc.

Vous bénéficierez aussi d'un soutien didactique pour tout type de transformation que vous souhaiteriez apporter dans vos enseignements, faisant appel ou pas à des technologies numériques.

Les modalités d'accompagnement seront définies en concertation, selon votre projet et seront formalisées avant le démarrage du projet.

COMMENT SERAIS-JE RÉMUNÉRÉ ?

La participation à un APPI est assortie d'une compensation financière sous forme d'heures complémentaires. Il s'agit de valoriser le travail engagé pour la conception pédagogique et le déploiement du dispositif. Elle est accordée la première année uniquement.

La valorisation pour un APPI est plafonnée à 30 HETD. Cette rémunération sera répartie entre les enseignants s'ils sont plusieurs membres à porter le projet.

Quelle que soit la nature du projet, cette rémunération sera versée si le projet est mené à bien en respectant les engagements suivants :

- Que l'enseignement conçu soit conforme au projet déposé,
- Que la construction de cet enseignement ait été accompagné dans sa conception par l'équipe projet d'appui pédagogique,
- Que l'enseignement a bien été mis en œuvre et déployé,
- Que l'enseignant s'engage à fournir les éléments sur l'évaluation du projet après déploiement de celui-ci,
- Les lauréats de l'appel à projet s'engagent, après mise en pratique du projet, à partager leur travail à l'occasion de temps d'échange, de partage d'expériences, dans le cadre de colloques ou tout autre événement interne ou externe.

COMMENT RÉPONDRE ?

Les enseignants qui désirent proposer un projet peuvent se faire accompagner par l'équipe projet d'appui pédagogique pour la constitution de leur dossier.

Le dossier comportera les réponses au questionnaire (disponible sur Moodle), plus l'ensemble des documents que vous jugerez utiles : description détaillée du projet, motivation, expérience, public visé et effectifs, projets comparables, etc...

L'enseignant s'engage à informer du dépôt de son dossier le responsable pédagogique du diplôme.

Les dossiers doivent être déposés auprès de l'équipe projet d'appui pédagogique dans l'espace dédié sur Moodle.

COMMENT SERONT CHOISIS LES PROJETS ?

Les candidatures seront appréciées sur les critères / indicateurs suivants :

- Bénéfices attendus en termes d'apprentissage et de réussite des étudiants,
- Ouverture à l'enseignement hybride,
- Périmètre de la transformation pédagogique (semestre, UE, séquence pédagogique...) et nombre d'étudiants concernés,
- Coût, faisabilité et pérennité du projet,
- Potentiel d'essaimage à d'autres formations ou composantes.
- Présente d'indicateurs qui formaliseront la pérennité du projet.

Le dossier sera évalué par la commission relative à la transformation pédagogique.

Afin de conserver une qualité d'accompagnement élevée, le nombre de projets accompagnés par l'équipe projet d'appui pédagogique sera limité.

A l'issue de la commission, la décision sera communiquée au(x) porteur(s) du projet.

Annexe 3 – Label Hybridation UTLN

Contexte

Face au déploiement des dispositifs de formation hybrides et à l'évolution des pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur, l'Université de Toulon (UTLN) est amenée à repenser ses modalités d'enseignement. L'objectif est de répondre aux attentes des enseignants et des étudiants en matière de flexibilité, d'accessibilité et d'individualisation des parcours de formation. Dans cette perspective, l'Université s'engage dans une démarche progressive de transformation pédagogique de son offre de formation à travers le déploiement de dispositifs de formation hybrides.

Afin de soutenir le déploiement de l'hybridation des enseignements, 2 formes d'accompagnements sont proposées aux enseignants :

- Les Appels à Projets en Pédagogie Innovante (APPI) (avec suivi régulier)
- La conception d'enseignement hybride en autonomie (avec suivi ponctuel)

Ainsi, ce document précise les attendus concernant les enseignements hybrides appelés à être labélisés.

Objectifs du label

L'hybridation des enseignements à l'UTLN est soutenue par des processus d'accompagnement pédagogique qui aident les enseignants à concevoir des enseignements hybrides cohérents, articulant de manière pédagogique des temps en présentiel et à distance pour soutenir les apprentissages.

Ainsi, la labellisation des enseignements hybrides vise à :

- Reconnaître et mettre en avant l'engagement des équipes dans la transformation pédagogique et numérique de leurs enseignements.
- Soutenir la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs hybrides, en s'appuyant sur un cahier des charges définissant les critères d'une hybridation de qualité.

Sélection des projets

Les enseignants intéressés sont invités à répondre au questionnaire en ligne sur l'espace Moodle « Hybridation des enseignements à l'UTLN ». Les candidatures seront examinées par les ingénieurs pédagogiques en charge de la transformation pédagogique. Ces derniers accompagnent les projets retenus afin de concevoir le dispositif, a minima, le temps d'un semestre. La commission relative à la transformation pédagogiques statuera sur la labellisation des enseignements hybridés uniquement suite à la finalisation des projets et du rendez-vous de fin de suivi avec les ingénieurs pédagogiques.

Critères de sélection des dossiers :

- Bénéfices attendus en termes d'apprentissage et de réussite des étudiants,
- Justification du besoin d'hybridation de l'enseignement,
- Périmètre de la transformation pédagogique (semestre, UE, séquence pédagogique...) et nombre d'étudiants concernés,
- Coût, faisabilité et pérennité du projet,
- Potentiel d'essaimage à d'autres formations ou composantes.

Afin de conserver une qualité d'accompagnement élevée, le nombre de projets accompagnés par l'équipe projet d'appui pédagogique sera limité.

Cahier des charges

L'obtention du label Hybridation pour un enseignement dépend de la prise en compte plus ou moins avancée des éléments constitutants suivants :

- **Scénarisation de l'enseignement hybride**

« La scénarisation pédagogique est la planification et l'organisation d'un apprentissage, en amont de sa mise en œuvre. Elle prépare la réalisation d'un projet ou d'une séquence pédagogique en décrivant l'agencement des activités qui mèneront à la réalisation des objectifs pédagogiques présentés. »

(Descamps & Ballanger, 2023, p.172)⁶

L'hybridation de l'enseignement est pensée à travers un scénario pédagogique. Ce document décrit chacune des séances d'un enseignement de façon détaillée. Dans celui-ci, l'enseignant précise les objectifs pédagogiques, les apprentissages visés, les activités, les modalités (présentiel, distanciel synchrone et distanciel asynchrone) ainsi que les ressources et outils associés à la mise en œuvre des activités. Les évaluations (formatives, diagnostiques et sommatives) sont également précisées dans le scénario pédagogique.

Un gabarit est mis à disposition des enseignants.

- **Présence d'un syllabus**

« Le syllabus est une présentation générale d'un cours. Il implique une synthèse globale d'éléments structurant un enseignement (intitulé du cours, objectifs et sous objectifs d'apprentissages ou compétences visés, volume horaire, séances, activités pédagogiques, modalités d'évaluation, bibliographie, etc.). » (Meunier, 2023, p.176)⁷

Un syllabus est mis à disposition des étudiants de manière permanente et ce, dès la première séance d'enseignement. Ce document indique à minima :

- Les objectifs pédagogiques et compétences visées
- Un programme ou plan du cours détaillé
- Les modalités et indications sur la ou les évaluation(s) prévue(s)
- La répartition des heures d'enseignements (calendrier des séances, modalités prévues...)
- Une évaluation du temps de travail personnel de l'étudiant

Un gabarit est mis à disposition des enseignants sur la page Moodle dédiée à l'Hybridation.

- **Accompagnement et suivi des étudiants**

Des temps d'échanges réguliers sont prévus en synchrone (échanges durant un enseignement, réunion de régulation pour répondre aux questions des étudiants...) ou en asynchrone (forum, mails...).

Des dispositifs de régulation sont prévus (feedbacks réguliers, auto-évaluation, évaluation par les pairs...).

⁶ Descamps, L et Ballanger, S (2023). Dans B. Doucey & C. Goï (dirs), Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique (p.172 - 173). PUFR.

⁷ Meunier, J (2023). Dans B. Doucey & C. Goï (dirs), Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique (p.176-178). PUFR

Les modalités d'accompagnement à distance sont transmises aux étudiants dès la première séance d'enseignement (système de permanences, délais de réponse, tutorat...).

- **Intégration des ressources et des activités**

Des ressources variées sont mises à disposition sur la plateforme Moodle et l'espace de cours est optimisé pour permettre une navigation fluide.

Les informations importantes sont mises en avant et les éléments inutilisés sont retirés.

- **Évaluation de l'enseignement par les étudiants**

Un questionnaire d'évaluation de l'enseignement hybride est proposé aux étudiants à la fin du cours afin d'améliorer le format et les contenus.

Attribution du label

Pour attribuer la labellisation Hybridation, la commission relative à la transformation pédagogique s'attachera à regarder si le cahier des charges est respecté. A cette fin, une fiche récapitulative sera demandée aux enseignants, afin de comprendre en quoi le dispositif d'enseignement hybride favorise l'engagement des étudiants, soutient leurs apprentissages, développe les compétences visées et s'intègre de manière pertinente dans la formation.

Annexe 4 - Liste des outils numériques pour la pédagogie

Dans un enseignement hybride, les outils numériques soutiennent la pédagogie. Nous proposons une liste non exhaustive d'outils susceptibles d'être utilisés dans ce contexte d'enseignement :

- Les plateformes pédagogiques / vidéo :
 - Moodle : plateforme d'enseignement en présentiel et à distance avec centralisation de contenus (supports de cours, dépôts de devoirs, qcm formatif et sommatif, évaluations, etc.).
 - Moodle + : plateforme principalement dédiée à la remédiation ou modules individuels, ouverte au public extérieur.
 - UTLN.Pod : plateforme de dépôt de vidéos avec possibilité de transcription, sous-titrage et chapitrage des contenus. Elle offre également la possibilité d'enregistrer son écran et/ou sa caméra pour diffusion (screencast, didacticiel, etc.).
 - Wooclap : outil ludique et interactif qui permet d'animer un cours en faisant participer les étudiants en temps réel à travers des questions, sondages et tout une série d'activités.
- Les outils de visioconférence :
 - Teams : solution de classe virtuelle, visioconférence et webinaire (y compris en grand nombre).
 - BigBlueButton (via UTLN.Pod) : solution de visioconférence accessible via UTLN.Pod qui permet d'organiser et d'animer des cours ou des réunions. Enregistrement possible sur Pod pour accès en replay).
- Les outils d'évaluation :
 - Compilatio : détection de plagiat et contenu IA pour enseignants et étudiants.
 - Outils de surveillance d'examen (exemple : Safe Exam Browser)
 - QCM papier Moodle : permet la création de QCM au format papier. Une fois l'examen passé, les grilles de réponses des étudiants sont numérisées puis corrigées et notées automatiquement par Moodle selon le barème choisi.
 - Open Badge : possibilité de créer et délivrer des badges numériques qui certifient des compétences, connaissances ou réalisations acquises. Ils sont vérifiables, partageables en ligne et utilisés dans l'éducation, la formation et le monde professionnel.
- Les outils de médiatisation :
 - Powerpoint sonorisé puis exporté en séquence vidéo
 - Outil d'édition vidéo : Openshot
 - Capture vidéo / screencast : Windows Capture et QuickTime
 - Amphithéâtres équipés de systèmes d'enregistrement autonomes
 - Salles d'enregistrement vidéo avec accompagnement (Telomedia au campus Toulon et salle F035 au campus de La Garde)
- Les outils de bureautique :
 - Microsoft Office 365 : logiciels gratuits pour tous les personnels et étudiants de l'université (Word, Excel, PowerPoint, OneNote et Microsoft Teams)
 - Filesender : transfert sécurisé de fichiers volumineux.